



SÉCURITÉ

Opération Tranquillité Vacances



Informations relatives aux inscriptions à l'opération Tranquillité Vacances de la Police Nationale.



Créé le : 2/07/2022

Opération Tranquillité Vacances

- Depuis le 21 juin 2022, les inscriptions au dispositif Opération Tranquillité Vacances peuvent se faire via les sites : service-public.fr et moncommissariat.fr.
- Les inscriptions au commissariat de son choix sont toujours possibles.
- Les inscriptions sont recevables entre 45 et 3 jours avant le départ.
- Elles concernent que les résidences principales.
- Elles ne prennent en compte que les absences comprises entre 3 et 90 jours.
- Les usagés seront informés des passages à leur domicile qu'en cas de découverte d'un événement spécifique.
- Les demandes en zone de gendarmerie ne peuvent être prises en compte et inversement



OPÉRATION
Tranquillité
vacances



Service gratuit

